

# DÉLIBÉRATIONS

**BUREAU SYNDICAL**

Du 17/01/2024

# Délibérations n°2024-01 à 2024-13

- B2024-01 Mise à jour des programmes travaux
- B2024-02 Contrat d'Assurance des Risques Statutaires Conventionnement avec le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir
- B2024-03 Lancement d'une consultation en vue de la démolition du bâtiment situé sur la parcelle AX0219 rue du Maréchal Leclerc
- B2024-04 Eclairage Public – Programme d'amélioration énergétique 2024 et Fonds Vert
- B2024-05 Concours financier à la commune de Bonneval pour l'achat d'un véhicule électrique
- B2024-06 Projet de centrale en toiture et en ombrière concernant la société VORWERK : Validation des montants visant à la construction des centrales photovoltaïques
- B2024-07 Conditions de financement de la centrale photovoltaïque Nogent-le-Rotrou
- B2024-08 Solaire de l'Aunay : évolution des besoins en fonds propres
- B2024-09 Validation de la prise de participation de la SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS ombrière de Neuvy
- B2024-10 Validation de la prise de participation de la SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Soleil de Vineuil
- B2024-11 Validation de la prise de participation de la SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Montluçon Communauté ENERGIES
- B2024-12 Validation de la prise de participation de la SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Soleil du Loiret
- B2024-13 Validation de la prise de participation de la SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS IEL ENR 119

Décision  
n° B2024-01

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 9 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : MISE A JOUR DES PROGRAMMES DE TRAVAUX (INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE)**

Après avoir pris connaissance des crédits budgétaires pouvant être affectés aux programmes de travaux du Syndicat en matière de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications, voire sur certains réseaux connexes, et après avoir examiné les derniers projets instruits par les services,

**Le Bureau Syndical approuve :**

- La mise à jour des programmes de travaux (investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité, maintenance et investissements sur les réseaux d'éclairage public, investissements en matière de génie civil de télécommunications, investissement pour tiers), telle que jointe en annexe à la présente délibération,
- Les plans de financement dédiés à l'ensemble de ces opérations, lesquels font référence aux dispositions citées à l'article L.5212-26 du CGCT s'agissant des travaux portant sur le réseau de distribution d'électricité et de ceux relatifs à l'éclairage public au titre des actions de maîtrise de la consommation d'énergie.

Le Président



Xavier NICOLAS



## PLANS DE FINANCEMENTS PROGRAMME TRAVAUX 2024

BUREAU DU 17 JANVIER 2024

# Bureau Syndical du 17 janvier 2024

## TRAVAUX 2024

### Distribution Publique d'Electricité Raccordement



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
CUMUL DE L'ANNÉE				232 000,00	-15 376,00		100 224,00					27 600,00	88 800,00
24_IEL_RIP_060	JANVILLE-EN-BEAUCE	Raccordement individuel	192 kVA SCEA BEAUCE GRAINES	38 000,00	21 584,00		16 416,00						
24_IEL_RLC_058	LA LOUPE	Privé Raccordement lotissement Collectif Raccordement individuel	lotissement 8 lots (HABITAT EURELIEN)	17 000,00	-544,00		7 344,00					10 200,00	
24_IEL_RIP_066	LES VILLAGES VOVEENS	Privé Raccordement	168 kVA IRVE (R40) DRIVECO INVEST - Market	32 000,00	-1 024,00		13 824,00						19 200,00
24_IEL_RLC_056	OULINS	Privé Raccordement	lotissement 5 lots	29 000,00	-928,00		12 528,00					17 400,00	
24_IEL_RIP_075	VILLEMEX-SUR-EURE	lotissement Collectif Raccordement individuel Privé	144 kVA REMANCOURT	116 000,00	-3 712,00		50 112,00						69 600,00

# Bureau Syndical du 17 janvier 2024

## TRAVAUX 2024

### Distribution Publique d'Electricité Sécurisation fils nus



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)												
				EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Amenageurs	usagers				
CUMUL DE L'ANNEE				1 761 000,00	674 350,00	350 000,00		556 050,00	16 600,00	164 000,00						
24_IEL_SFN_005	AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN	Sécurisation Fils Nus	Rues Emile Labiche et Texier Gallas	222 000,00	97 600,00		44 400,00			80 000,00						
24_IEL_SFN_012	BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	Sécurisation Fils Nus	rues de la Libération et du Stade (CM)	83 000,00	16 400,00			16 600,00								
24_IEL_SFN_008	CHARPONT	Sécurisation Fils Nus	rue du Général de Gaulle, ruelles des Arts et Guichep	146 000,00	16 800,00		29 200,00									
24_IEL_SFN_059	CHARTRES	Sécurisation Fils Nus	Rue de Brétigny (CM)	117 000,00	84 000,00					33 000,00						
24_IEL_SFN_033	GAS	Sécurisation Fils Nus	rues de l'Ecole, des Ponts et Impasse des Prés	163 000,00	30 400,00		32 600,00									
24_IEL_SFN_048	NOGENT-LE-ROTROU	Sécurisation Fils Nus	rue Paul Deschanel	365 000,00	47 500,00		292 000,00			25 500,00						
24_IEL_SFN_049	NOGENT-LE-ROTROU	Sécurisation Fils Nus	rue Saint Martin	14 7 000,00	29 400,00		117 600,00									
24_IEL_SFN_051	SAUSSAY	Sécurisation Fils Nus	rues des Acacias et de la Pierre Grise	161 000,00	20 750,00		40 250,00									
24_IEL_SFN_043	SENONCHES	Sécurisation Fils Nus	Avenue du Général de Gaulle, rues Clemenceau Louis Pasteur et de l'Orée du Bois	357 000,00	331 500,00					25 500,00						



# Bureau Syndical du 17 janvier 2024

## TRAVAUX 2024

### Distribution Publique d'Electricité Environnement



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
CANTON DE L'ANNEE													
24_IEL_AES_001	ALLAINVILLE	Environnement	routes de Garnay de Louvillers et de Dreux et rue Boulain	3 631 000,00	2 451 991,00	338 059,00		676 750,00	78 200,00	86 000,00			
24_IEL_AES_002	ARCISSES	Environnement	MARGON -rue du Val Roquet	161 000,00	18 800,00	110 000,00		32 200,00					
24_IEL_AES_003	ARCISSES	Environnement	COUDRECEAU -La poterie Tranche 2	76 000,00	60 800,00			15 200,00					
24_IEL_AES_004	ARCISSES	Environnement	BRUNELLES -rue des Moulins	99 000,00	79 200,00			19 800,00					
24_IEL_AES_006	BEAUVILLIERS	Environnement	Place des Tilleuls, rue du Nord, de la Croix Boue, du Dr Lamerrier et du Dent	174 000,00	19 200,00	120 000,00		34 800,00					
24_IEL_AES_007	CHABELLE-GUILLAUME	Environnement	route de St Avit	174 000,00	139 200,00			34 800,00					
24_IEL_AES_026	COURBEHAYE	Environnement	Hameaux de Ormy et Méranville	20 000,00	16 000,00			4 000,00					
24_IEL_AES_028	DANCEAU	Environnement	Mézères-au-Perche, rues saint Blaise, Crause et Lamasse Beaumont	125 000,00	100 000,00			25 000,00					
24_IEL_AES_029	DIGNY	Environnement	Hameau Bellandas	145 000,00	7 941,00	108 059,00		29 000,00					
24_IEL_AES_054	DONNEMAN-SAINT-MAMES	Environnement	rue de la Bretonnière	136 000,00	58 800,00			27 200,00					
24_IEL_AES_030	DROUÉ-SUR-DROUETTE	Environnement	rue de Chalaine	171 000,00	136 800,00			34 200,00					
24_IEL_AES_052	ÉOLE EN BEAUCÉ	Environnement	FAINS LA FOIE -rue des garennes à Aulfrains	111 000,00	89 800,00			22 200,00					
24_IEL_AES_034	GOHORY	Environnement	12 - rues de la Mairie, St Michel et Nouvelle	72 000,00	54 000,00			18 000,00					
24_IEL_AES_017	HOUVILLE-LA-BRANCHE	Environnement	12 - rues de la Mairie, St Michel et Nouvelle	97 000,00	77 600,00			19 400,00					
24_IEL_AES_035	JAILLANS	Environnement	Rue du 16 juin 1940, Grande Rue(CM)	128 000,00	102 400,00				25 600,00				
24_IEL_AES_046	JANVILLE-EN-BEAUCÉ	Environnement	lieu dit Lurieux	228 000,00	146 400,00			45 600,00					
24_IEL_AES_036	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Environnement	Le Puset - rues de la Bouchardière, du Dauphin et chemin de l'Esprit	104 000,00	83 200,00			20 800,00					
24_IEL_AES_032	MONTIGNY-LE-CHARTIF	Environnement	Rues des Pendants et des Champs Guigniers	200 000,00	160 000,00			40 000,00					
24_IEL_AES_053	MONTIGNY-LE-CHARTIF	Environnement	Chemin des Perriers (EBP)	49 000,00	39 200,00				9 800,00				
24_IEL_AES_050	MOUILHARD	Environnement	route de Luigny	79 000,00	63 200,00			15 800,00					
24_IEL_AES_055	NOGENT-LE-ROTHOU	Environnement	rue Val Roquet	33 000,00	6 600,00			26 400,00					
24_IEL_AES_038	OULINS	Environnement	Route de Mantes	107 000,00	80 250,00			26 750,00					
24_IEL_AES_047	POUPRY	Environnement	Hameau Maneraul	98 000,00	78 400,00			19 600,00					
24_IEL_AES_039	POUPRY	Environnement	rues de la Mairie, de la Guillonnerie et des Cros	115 000,00	92 000,00			23 000,00					
24_IEL_AES_040	ROUVRES	Environnement	rue d'Anet	44 000,00	35 200,00			8 800,00					
24_IEL_AES_041	SAINT-DENIS-LAINÉRAY	Environnement	SAINT-DENIS-LES-POINTS - Rues des Bonachtes et de la Foucaudière	238 000,00	190 400,00			47 600,00					
24_IEL_AES_042	SAINT-GEMME-MOROUVAL	Environnement	route de Moronval et chemin de Bel Air	68 000,00	54 400,00			13 600,00					
24_IEL_AES_044	SAINT-SAUVEUR-MARVILLE	Environnement	rue de la Mairie	96 000,00	76 800,00			19 200,00					
24_IEL_AES_025	VERT-EN-DROULAIS	Environnement	Rue des Corneilles et rue de la Pyramide	133 000,00	106 400,00			26 600,00					
24_IEL_AES_025	VOISE	Environnement	rues de Vendôme, Santeuil et Angerville (CM)	214 000,00	171 200,00				42 800,00				



# Bureau Syndical du 17 janvier 2024

## TRAVAUX 2024

### Distribution Publique d'Electricité Environnement



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)		EIL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
		CUNIL DE L'ANNEE		3 631 000,00		2 451 991,00	338 059,00		676 750,00	78 200,00	86 000,00			
24_JEL_AES_045	VERMENVILLE	Environnement	rues Boivin et de l'Ascral	136 000,00		108 800,00			27 200,00					



# Bureau Syndical du 17 janvier 2024

## TRAVAUX 2024

### Communications Electroniques Génie Civil



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EIL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Amenageurs	usagers
CIVILIL DE L'ANNEE				2 230 000,00				1 999 000,00	231 000,00				
24_TCE_AES_001	ALLAINVILLE	Environnement (CE)	routes de Garmay de Louvillers et de Dreaux et rue Paulain	70 000,00				70 000,00					
24_TCE_AES_002	ARCISSES	Environnement (CE)	MARGON -rue du Val Roquet	45 000,00				45 000,00					
24_TCE_AES_003	ARCISSES	Environnement (CE)	COUDRECEAU - La poterie Tranche 2	54 000,00				54 000,00					
24_TCE_AES_004	ARCISSES	Environnement (CE)	BRUNELLES -rue des Maulins	71 000,00				71 000,00					
24_TCE_AES_005	AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN	Environnement (CE)	Rues Emile Labiche et Texier Gallas	70 000,00				70 000,00					
24_TCE_AES_006	BEAUVILLIERS	Environnement (CE)	Place des Tilleuils, rue du Nord, de la Croix Bouvra du Dr Lamazrier et du Bont	71 000,00				71 000,00					
24_TCE_AES_012	BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	Environnement (CE)	rues de la Libération et du Stade (CM)	41 000,00				9 000,00	41 000,00				
24_TCE_AES_007	CHAPELLE-GUILLAUME	Environnement (CE)	route de St Avit	9 000,00				9 000,00					
24_TCE_AES_008	CHARPONT	Environnement (CE)	rue du General de Gaulle, ruelles des Arts et Gaudier	69 000,00				69 000,00					
24_TCE_AES_059	CHARTRES	Environnement (CE)	Rue de Brétigny (CM)	40 000,00					40 000,00				
24_TCE_AES_026	COURBEHAYE	Environnement (CE)	Hameaux de Ormoy et Méranville	35 000,00				35 000,00					
24_TCE_AES_028	DANGEAU	Environnement (CE)	Mazères-au-Perche, rues Saint Blaise, Crause et Imoases Beaumont	55 000,00				55 000,00					
24_TCE_AES_029	DIGNY	Environnement (CE)	Hameau Belandais	81 000,00				81 000,00					
24_TCE_AES_054	DONNEMAIN-SAINT-MAMES	Environnement (CE)	rue de la Bretonnière	77 000,00				77 000,00					
24_TCE_AES_030	DROUE-SUR-DROUETTE	Environnement (CE)	rue de Chalene	59 000,00				59 000,00					
24_TCE_AES_052	EOLE EN BEAUCE	Environnement (CE)	FAINS LA FOLE -rue des garennes à Aulfrans	27 000,00				27 000,00					
24_TCE_AES_033	GAS	Environnement (CE)	rues de l'Ecole, des Ponts et impasse des Prés	78 000,00				78 000,00					
24_TCE_AES_034	GOHORY	Environnement (CE)	T2 - rues de la Mairie, St Michel et Nouvelle	66 000,00				66 000,00					
24_TCE_AES_017	HOUVILLE-LA-BRANCHE	Environnement (CE)	Rue du 16 juin 1940, Grande Rue(CM)	49 000,00					49 000,00				
24_TCE_AES_035	JALANS	Environnement (CE)	lieu dit lurneaux	85 000,00				85 000,00					
24_TCE_AES_046	JANVILLE-EN-BEAUCE	Environnement (CE)	Le Puiset - rues de la Boucharrière, du Dauphin et chemin de l'Esprit	64 000,00				64 000,00					
24_TCE_AES_036	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Environnement (CE)	Rues des Pendants et des Champs Guigniers	60 000,00				60 000,00					
24_TCE_AES_032	MONTIGNY-LE-CHARTIF	Environnement (CE)	Chemin des Perriers (EBP)	17 000,00					17 000,00				
24_TCE_AES_053	MOULHARD	Environnement (CE)	route de Luigny	40 000,00				40 000,00					
24_TCE_AES_048	NOGENT-LE-ROTROU	Environnement (CE)	rue Paul Descanel	123 000,00				123 000,00					
24_TCE_AES_049	NOGENT-LE-ROTROU	Environnement (CE)	rue Saint Martin	52 000,00				52 000,00					
24_TCE_AES_050	NOGENT-LE-ROTROU	Environnement (CE)	rue Val Roquet	22 000,00				22 000,00					
24_TCE_AES_055	OULINS	Environnement (CE)	Route de Mantes	49 000,00				49 000,00					
24_TCE_AES_038	POUPRY	Environnement (CE)	Hameau Mameault	50 000,00				50 000,00					



# Bureau Syndical du 17 janvier 2024

## TRAVAUX 2024

### Eclairage Public Environnement



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Fonds verts	Aménageurs	usagers
CUMUL DE L'ANNEE				1 311 600,00	1 093 000,00			177 600,00	4 1 000,00				
24_IEP_AES_001	ALAINVILLE	Environnement (EP)	routes de Garmay de Louvillers et de Dreux et rue Paulain	74 400,00	62 000,00			12 400,00					
24_IEP_AES_002	ARCISSES	Environnement (EP)	MARGON -rue du Val Roquet	28 800,00	24 000,00			4 800,00					
24_IEP_AES_003	ARCISSES	Environnement (EP)	COUDRECEAU -La poterie Tranche 2	15 600,00	13 000,00			2 600,00					
24_IEP_AES_004	ARCISSES	Environnement (EP)	BRUNELLES -rue des Moulins	28 800,00	24 000,00			4 800,00					
24_IEP_AES_005	AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN	Environnement (EP)	Rues Emile Labiche et Texier Gallas	44 400,00	37 000,00			7 400,00					
24_IEP_AES_006	BEAUVILLIERS	Environnement (EP)	Place des Tilleulis, rue du Nord, de la Croix Bouze, du Dr Lambercier et du Pont	48 000,00	40 000,00			8 000,00	11 200,00				
24_IEP_AES_012	BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	Environnement (EP)	rues de la Libération et du Stade (CM)	67 200,00	56 000,00								
24_IEP_AES_007	CHAPELLE-GUILLAUME	Environnement (EP)	rue de St Avit	19 200,00	16 000,00			3 200,00					
24_IEP_AES_008	CHARPONT	Environnement (EP)	rue du Général de Gaulle, ruelles des Arts et Guichet	61 200,00	51 000,00			10 200,00					
24_IEP_AES_026	COURBEHAYE	Environnement (EP)	Hameaux de Ormy et Ménainville	37 200,00	31 000,00			6 200,00					
24_IEP_AES_028	DANGEAU	Environnement (EP)	Mézères-au-Perche, rues Saint Blaise, Creuse et Immasse Beaumont	31 200,00	26 000,00			5 200,00					
24_IEP_AES_029	DIGNY	Environnement (EP)	Hameau Bellandas	67 200,00	56 000,00			11 200,00					
24_IEP_AES_054	DONNEMAIN-SAINT-MAMES	Environnement (EP)	rue de la Bretonnière	32 400,00	27 000,00			5 400,00					
24_IEP_AES_030	DROUE-SUR-DROUETTE	Environnement (EP)	rue de Chalene	33 600,00	28 000,00			5 600,00					
24_IEP_AES_033	GAS	Environnement (EP)	rues de l'Ecole, des Ponts et Impasse des Prés	50 400,00	42 000,00			8 400,00					
24_IEP_AES_034	GOHORY	Environnement (EP)	T2 -rues de la Mairie, St Michel et Nouvelle	43 200,00	36 000,00			7 200,00					
24_IEP_AES_017	HOUVILLE-LA-BRANCHE	Environnement (EP)	Rue du 16 juin 1940, Grande Rue(CM)	57 600,00	48 000,00				9 600,00				
24_IEP_AES_035	JALLANS	Environnement (EP)	lieu dit Jurneaux	54 000,00	45 000,00			9 000,00					
24_IEP_AES_046	JANVILLE-EN-BEAUCE	Environnement (EP)	Le Puisse -rues de la Boucherie, du Dauphin et chemin de l'Esport	27 600,00	23 000,00			4 600,00					
24_IEP_AES_036	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Environnement (EP)	Rues des Pendants et des Champs Guigniers	37 200,00	31 000,00			6 200,00					
24_IEP_AES_032	MONTIGNY-LE-CHARTIF	Environnement (EP)	Chemin des Perriers (EBP)	50 400,00	42 000,00				8 400,00				
24_IEP_AES_038	POUPRY	Environnement (EP)	Hameau Mamevaux	18 000,00	15 000,00			3 000,00					
24_IEP_AES_047	ROUVRAY-SAINT-DENIS	Environnement (EP)	rues de la Mairie, de la Guillonnerie et des Crocs	43 200,00	36 000,00			7 200,00					
24_IEP_AES_039	ROUVRES	Environnement (EP)	rue d'Anet	21 600,00	18 000,00			3 600,00					
24_IEP_AES_040	SAINT-DENIS-LANNERAY	Environnement (EP)	SAINT-DENIS-LES-PONTS -Rues des Boncrahes et de la Fourcaudrie	31 200,00	26 000,00			5 200,00					
24_IEP_AES_041	SAINTE-GEMME-MORONVAL	Environnement (EP)	route de Moronval et chemin de Bel Air	21 600,00	18 000,00			3 600,00					
24_IEP_AES_042	SAINT-SAUVEUR-MARVILLE	Environnement (EP)	rue de la Mairie	32 400,00	27 000,00			5 400,00					
24_IEP_AES_043	SENONCHES	Environnement (EP)	Avenue du Général de Gaulle, rues Clémenceau Louis Pasteur et de l'Orée du Bois	85 200,00	71 000,00			14 200,00					
24_IEP_AES_044	VERT-EN-DROUANS	Environnement (EP)	Rue des Cornelles et rue de la Pyramide	46 800,00	39 000,00			7 800,00					





Décision  
n° B2024-02

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 9 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION D'EURE-ET-LOIR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Considérant la possibilité pour ENERGIE Eure-et-Loir de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Considérant que le centre de gestion de Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques, pour le compte des communes et établissements publics qui lui donnent mandat pour le faire en leur nom,

Vu la délibération du Conseil d'administration du centre de gestion de Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir en date du 29 septembre 2023 par laquelle il a décidé de relancer une consultation, pour la conclusion d'un contrat groupe d'assurance, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.





**Après avoir délibéré, le bureau syndical :**

- Décide de charger le centre de gestion de Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.
- Précise que ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - o agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
    - Décès, Accident/maladie imputable au service,
    - Maladie ordinaire,
    - Longue maladie / Longue durée,
    - Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption,
    - Temps partiel thérapeutique,
    - Disponibilité d'office.
  - o agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
    - Accident du travail,
    - Maladie professionnelle,
    - Maladie ordinaire,
    - Grave maladie,
    - Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.
- Précise que pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.
- Précise que ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :
  - o Durée : 4 ans
  - o Régime : capitalisation.
- ENERGIE Eure-et-Loir s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance, à savoir le questionnaire complété annexé.
- Prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 01/02/2024  
et de Publication le 01/02/2024  
Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Le Président

Xavier NICOLAS

Pour le Président,  
le Directeur du Syndicat.



Lionel CHAUVET

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

ENERGIE  
Eure-et-Loir

**ANNEXE : QUESTIONNAIRE COLLECTIVITE DE 29 AGENTS AFFILIES  
PREVENTION DES RISQUES**

ENERGIE Eure-et-Loir – 65 rue du Maréchal Leclerc – 28110 LUCE  
Contact : Jennifer Zarco, responsable des ressources humaines / rh@energie28.fr

1. **Votre collectivité a-t-elle établi ses lignes directrices de gestion, incluant un volet analyse / prévention de l'absentéisme ?**

ENERGIE Eure-et-Loir a établi ses lignes directrices de gestion en 2021.  
Ces dernières n'incluent pas de volet analyse/prévention de l'absentéisme car les arrêts sont relativement limités.

2. **Votre collectivité dispose-t-elle de son document unique d'évaluation des risques professionnels ?**

• **Date de création** : avril 2023

• **Dernière mise à jour** : /

3. **Quelles sont les actions menées en faveur de la santé au travail de vos agents (oui/non) :**

• **Equipements de protection individuelle** : renouvellement des EPI réalisé en 2023 (manteaux, gilets, ...)

• **Démarche qualité de vie au travail** : /

• **Diagnostic des risques psycho sociaux** : /

• **Entretiens de reprise suite à une absence pour raison de santé** : /

• **Sollicitation du service maintien dans l'emploi du CDG28** : /

• **Autres** : /

4. **Avez-vous désigné un ou des assistants de prévention ? un assistant de prévention nommé en 2021**

5. **Quelles sont les actions menées par votre / vos assistants de prévention :**

• **Visite des services** : oui

• **Aide à la mise à jour du document unique** : oui

• **Action de sensibilisation /information auprès des agents** : oui

• **Analyse des accidents de travail** : oui

6. **Avez-vous désigné un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ? non**

Décision  
n° B2024-03

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 9 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIIS, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA DEMOLITION DU BATIMENT SITUE SUR LA PARCELLE AX0219 RUE DU MARECHAL LECLERC**

Dans le cadre du projet de la construction d'un nouveau siège, le syndicat a acquis en 2018 la parcelle AX0219 juxtaposant son siège actuel rue du Maréchal Leclerc.

En l'état, le bâtiment situé sur ce terrain présente une situation de péril.

Par ailleurs, il est précisé d'une part qu'ENERGIE Eure-et-Loir dispose déjà du permis de démolition accordé par la ville de Lucé le 17 mai 2023. D'autre part, il est fait état d'une première « étude » mettant en évidence que ce bâtiment « contient » de l'amiante.

Aussi, il est proposé aux membres du Bureau de lancer un marché de démolition dudit bâtiment.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le bureau syndical :**

- **Approuve** le lancement d'une procédure adaptée visant à conclure un marché de démolition, de déconstruction, et de désamiantage du bâtiment.
- **Approuve** le contenu du dossier de consultation constitué à cet effet.
- **Charge** Monsieur le Président d'ouvrir les plis remis par les entreprises, d'en enregistrer le contenu et de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères mentionnés au dossier de consultation.

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_03-DE

Bersier  
Levroult



- Autorise le lancement d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, en cas d'appel d'offres déclaré infructueux.
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le candidat retenu.



Le Président

ENERGIE  
Eure-et-Loir

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le .....  
et de Publication le .....  
Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Xavier NICOLAS

Pour le Président,  
le Directeur du Syndicat.



Lionel CHAUVET

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_04-DE



Décision  
n° B2024-04

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 9 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

Était / Étaient excusé(s) : M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME D'AMELIORATION ENERGETIQUE 2024 ET FONDS VERT.**

Dans la continuité de 2023, ENERGIE EURE-ET-LOIR maintient un programme d'amélioration énergétique de l'éclairage public ambitieux.

Au vu des demandes déposées par les collectivités et étudiées par le pôle éclairage public, il est prévu cette année de passer 4 270 points lumineux en leds (pour mémoire 7070 avaient été traités en 2023). Ainsi le parc global géré par le syndicat passerait à 65,14 % d'éclairage public leds à fin 2024 (contre 55.3% à fin 2023).

Concernant le financement de ces projets, l'interrogation se porte principalement sur l'aide du Fonds Vert accordée par l'Etat. En effet, à travers le Fonds Vert, l'Etat apporte un soutien financier aux collectivités réalisant sous leur maîtrise d'ouvrage certains travaux d'amélioration énergétique (AME) sur leur parc d'éclairage public.

Monsieur le Président précise que les conditions d'octroi du Fonds Vert ont évolué par rapport à 2023. Ainsi, en 2024, les collectivités de plus de 10 000 habitants ne sont plus exclues du dispositif mais « non prioritaires ». De même, l'extinction nocturne n'est plus un critère d'éligibilité.

Dans ces conditions, ENERGIE Eure-et-Loir a ainsi recensé 78 projets situés sur le territoire des collectivités lui ayant transféré la compétence éclairage public et désireuses de s'engager avec lui en 2024 dans des opérations d'amélioration énergétique éligibles à ce dispositif.

L'ensemble de ces travaux représente un coût de 2 994 000 € TTC. Il est également précisé que la subvention attendue de l'Etat est limitée à 20 % de la dépense HT, soit une subvention sollicitée pouvant atteindre jusqu'à 500 000 €.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_04-DE



Dans l'attente du retour de l'Etat, Monsieur le Président propose de valider les plans de financement adressés aux collectivités dans le strict respect du règlement à savoir 40% à la charge d'ENERGIE Eure-et-Loir et 60% à celle de la collectivité ; et du budget (1 500 000 € TTC pour ENERGIE Eure-et-Loir).

Bien entendu, si elles venaient à être versées, les subventions de l'Etat viendraient diminuer la part financée par les collectivités et celle d'ENERGIE Eure-et-Loir. Ainsi, cela permettrait le financement d'autres projets.

**Dans ces conditions, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- Approuve la programmation du programme 2024 d'amélioration énergétique de l'éclairage public éligible au Fonds Vert constitué de 78 opérations pour un coût prévisionnel de 2 495 00 € HT (soit 2 994 000 € TTC),
- Autorise Monsieur le Président à solliciter le « Fonds Vert » auprès de l'Etat,
- Approuve dans l'attente du retour de l'Etat sur le dispositif Fonds Vert, le financement des travaux, se répartissant de la manière suivante :
  - ENERGIE Eure-et-Loir : 40%,
  - Reste à charge pour la collectivité : 60%.
- Approuve sous réserve d'une participation de l'Etat via le dispositif Fonds Vert à hauteur de 20 % de la dépenses HT des travaux, le financement suivant :
  - ENERGIE Eure-et-Loir : 30%,
  - Pris en charge via le dispositif Fonds Vert : 20%
  - Reste à charge pour la collectivité : 50%.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes conventions et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 30/01/2024  
et de Publication le 30/01/2024

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Pour le Président,  
le Directeur



Le Président

Xavier NICOLAS



Lionel CHAUVET

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

## Lettre d'engagement sur l'honneur

Objet : Candidature au Fonds Vert – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

Projet : Mutation des installations en technologie LED

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'attribution du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ».

### À ce titre, j'ai bien noté que :

- Le dossier devra être complété par tout document jugé nécessaire et utile à l'instruction du dossier de candidature et au suivi de l'intervention ;
- Il ne sera examiné que si tous les documents et/ou renseignements demandés ont été fournis ;
- La conformité du dossier et/ou l'éligibilité du projet ne constituent pas une sélection automatique ;

### J'atteste sur l'honneur :

- Etre habilité à engager le porteur de projet ;
- Que les renseignements fournis dans le dossier sont exacts et sincères ;
- Avoir déclaré toutes les demandes d'aides effectuées auprès d'autres organismes pour le présent projet.

A Lucé, le 29 janvier 2024

Le Président d'ENERGIE Eure-et-Loir



Xavier NICOLAS

## Modèle en annexe de l'arrêté du 2 août 2019

### INFORMATIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS RELEVANT DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE DES AIDES D'ÉTAT (Y COMPRIS AUX AIDES DE MINIMIS) SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS À SAVOIR : EXERCICE FISCAL EN COURS ET DEUX EXERCICES FISCAUX PRÉCÉDENTS

Renseigner le tableau ci-dessous à partir des données figurant dans les actes d'attribution (arrêtés, conventions) des subventions attribuées ou équivalents à des subventions (en numéraire ou en nature).

Exemples de cadres d'attribution pertinents :

- conformément au règlement (UE) n° 360/2012 du 25 avril 2012 de la Commission européenne relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général
- conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis présentant de l'intérêt pour l'EEE
- sur la base du régime d'aide n° ..., relatif aux aides en faveur de ... (par exemple « sur la base du régime d'aide exempté n° SA.43197, relatif aux aides aux infrastructures sportives et aux infrastructures récréatives multifonctionnelles, pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 »)

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention etc.) (1)	Année(s) pour laquelle/lesquelles la subvention a été attribuée (2)	« Décision » européenne, « Règlement » ou « régime d'aide » européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention (3)	Autorité publique ayant accordé la subvention (4)	Montant (5)

(1) La date de signature de l'acte d'attribution de la subvention : inscrite sur la notification de l'arrêté ou sur la convention d'objectifs, elle détermine l'exercice fiscal de rattachement.

(2) Exercice(s) comptable(s) au cours duquel ou desquels la subvention a été attribuée : en cas de subvention pluriannuelle, citer les seuls exercices concernés parmi les 2 derniers exercices clos et celui en cours.

(3) La « Décision », le « Règlement » ou le « Régime d'aide » européen auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention : reportez-vous à l'article portant sur l'objet/ce à quoi la subvention est destinée (très souvent à l'article 1 ou 2) de l'acte d'attribution afin d'inscrire le nom exact du support de la subvention.

(4) L'autorité publique ayant accordé la subvention : elle est indiquée en général dès les premières lignes de l'acte d'attribution (par exemple « L'Etat, Direction générale de... » « Le Préfet de... Direction départementale de... » ou « La Commune de... » ou « Le conseil départemental de... »). En cas de cofinancement, lister, si possible avec leur quote-part, chacune des autorités.

(5) Le montant : dans le cas d'une subvention pluriannuelle, il s'agit du montant total perçu ou juridiquement et définitivement acquis (acte d'attribution) au cours de l'exercice considéré. Ce montant est à prendre en compte dans le cumul des aides.

Dans le cas où aucune aide relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat n'a été attribuée sur une période de trois ans, inscrire « néant » dans l'encadré en pointillé prévu à cet effet avant la signature.

Fait le 29 janvier 2024 , à Lucé.

Le Président d'ENERGIE Eure-et-Loir



Xavier NICOLAS



Certificat exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 01/02/2024  
et de Publication le 01/02/2024

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS  
Pour le Président,  
le Directeur du Syndicat.

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_05-DE

Berser  
Levrault

 ENERGIE  
Eure-et-Loir

  
Lionel CHAUVET

 ENERGIE  
Eure-et-Loir

Décision  
n° B2024-05

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 9 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET :** CONCOURS FINANCIER A LA COMMUNE DE BONNEVAL POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE.

**Le Bureau Syndical,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

Vu les dispositions inscrites au Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les barèmes d'interventions 2024 relatifs aux différentes compétences et activités exercées par ENERGIE Eure-et-Loir, approuvés par délibération n° C2023-39 en date du 30 novembre 2023,

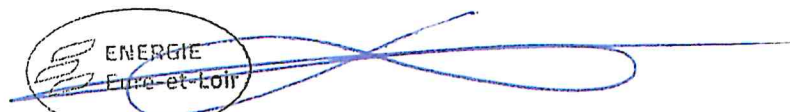
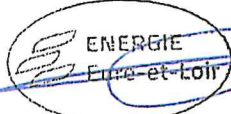
Vu la délibération de la commune de BONNEVAL sollicitant une subvention dans le cadre de l'achat d'un véhicule électrique et sa conformité aux critères d'éligibilité définis aux barèmes précités,

Vu les crédits inscrits au budget d'ENERGIE Eure-et-Loir,

Considérant que la commune de BONNEVAL a acquis un véhicule électrique afin de le mettre à disposition de ses services,

- Approuve l'octroi à la commune de BONNEVAL d'une aide financière d'un montant de 3 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique.

Le Président

  
 ENERGIE  
Eure-et-Loir

Xavier NICOLAS

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 01/02/2024  
et de Publication le 01/02/2024

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Pour le Président,  
le Directeur du Syndicat.

Lionel CHAUVET

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_06-DE

ENERGIE  
Eure-et-Loir

territoire  
d'énergie



Décision  
n° B2024-06

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
Extrait du registre des délibérations

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 9 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIIS, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

Était / Étaient excusé(s) : M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : PROJET DE CENTRALES EN TOITURE ET EN OMBRIERE CONCERNANT LA SOCIETE VORWERK : VALIDATION DES MONTANTS VISANT A LA CONSTRUCTION DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES**

L'industriel VORWERK est en cours de construction d'un nouvel entrepôt industriel sur le territoire du Grand Châteaudun. Pour pallier les fluctuations du marché, VORWERK s'est rapproché d'EneRCVL pour mettre en œuvre un projet d'autoconsommation individuel avec réinjection du surplus.

Compte tenu de la surface du site, le projet solaire est divisé en deux sous-projets : le premier consiste à implanter 500 kWc d'ombrière photovoltaïque, le second 500 kWc de toiture photovoltaïque.

**PHASE 1 : L'OMBRIERE**

L'ensemble de la production électrique de l'ombrière est cédé à VORWERK au travers d'un contrat de mise à disposition, qui prévoit notamment :

- Une durée sur 30 ans,
- Un coût de l'électricité vendue de 125 €/MWh sur 20 ans puis de 85 €/MWh sur 10 ans, correspondant à un loyer annuel la 1ère année de 65 000 € pour l'ombrière, versé par VORWERK à la SAS.

La réception de l'ombrière photovoltaïque est prévue en mars 2024.

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_06-DE



#### Résumé des caractéristiques et des besoins financiers

Puissance de la centrale	500 kWc
Production annuelle	541 MWh
Hypothèse prix de l'électricité	125 €/MWh
Date closing bancaire	T1 2024
CAPEX	700 000 €
Gearing	78% dette – 22% fonds propres
Fonds propres prévisionnels	170 k€
TRI Investisseur 30 ans	9,5 %

#### PHASE 2 : LA TOITURE

Selon les mêmes dispositions présentées plus haut, un projet de 500 kWc en toiture sera également réalisé sur le futur bâtiment avec mise en chantier au T3 2024 compte tenu du stade d'avancement du bâtiment.

La réception de la toiture photovoltaïque est prévue en juin 2025.

#### Résumé des caractéristiques et des besoins financiers

Puissance de la centrale	500 kWc
Production annuelle	508 MWh
Hypothèse prix de l'électricité	125 €/MWh
Date closing bancaire	T3 2024
CAPEX	525 000 €
Gearing	78% dette – 22% fonds propres
Hypothèse taux d'emprunt	5% sur 20 ans
Fonds propres prévisionnels	125 k€
TRI Investisseur 30 ans	9,5 %

Aussi après avoir délibéré, le bureau syndical valide les apports en comptes courants d'associés visant à la construction de l'ombrière de 500kWc et de la centrale en toiture de même puissance, selon l'hypothèse maximale de 90.000 euros, les appels se feront à hauteur de 51.000 euros au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et le solde au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Le Président



Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 22/01/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_07-DE



Décision  
n° B2024-07

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 9 janvier 2024

**Nombre de membres :**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

**Suffrages exprimés :** 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : CONDITIONS DE FINANCEMENT DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE NOGENT-LE-ROTROU**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du financement de la construction et de l'exploitation de la centrale au sol de Nogent-Le-Rotrou, la SAS Solaire de l'Aunay (l'« Emprunteur ») a souscrit à deux crédits d'un montant total maximum en principal de 2.924.043 euros (les « Crédits ») auprès de la Banque Populaire Val de France (le « Prêteur ») dans le cadre d'un contrat de crédits conclu le 25 octobre 2023 entre l'Emprunteur et le Prêteur (le « Contrat de Crédits »).

A ce titre, et en tant qu'Associé de la SAS Solaire de l'Aunay, ENERGIE Eure-et-Loir doit statuer sur les éléments ci-dessous en vue de permettre la réalisation du financement de la construction de la centrale photovoltaïque :

- i. Le Président rappelle qu'un contrat de subordination (le « Contrat de Subordination ») a été signé entre l'Emprunteur, le Prêteur et ENER CENTRE VAL DE LOIRE le 25 octobre 2023 déterminant les modalités de subordination du paiement de toutes Sommes Dues (telles que définies dans le Contrat de Subordination) :
  - o par l'Emprunteur aux Associés,
  - o par l'Emprunteur aux Créanciers Senior,

au titre des Documents de Financement et aux termes duquel les Associés s'engagent à mettre à la disposition de l'Emprunteur des Apports en Fonds Propres.



Aux termes du Contrat de Subordination, ENER CENTRE VAL DE LOIRE a accepté de supporter l'Engagement d'Apports en Fonds Propres Additionnel jusqu'à ce qu'ENERGIE Eure-et-Loir adhère au Contrat de Subordination afin de permettre à l'Emprunteur de recevoir des Apports en Fonds Propres Complémentaires si les besoins en Fonds Propres sont supérieurs à ceux définis dans le Business Plan de Référence remis à la Date de Signature (tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Subordination).

- ii. Le Président rappelle qu'ENERGIE Eure-et-Loir, du fait de son statut de personne publique ne peut consentir des avances en comptes courants ou des prêts d'associés plus de 14 ans en application des articles L.2253-1 alinéa 3 et L.1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. En conséquence, afin d'assurer la pérennité du financement bancaire consenti sur 21,5 ans aux termes du Contrat de Crédits, il est envisagé qu'ENERGIE Eure-et-Loir cède, à l'issue des 14 ans, à EneR CENTRE-VAL DE LOIRE les droits et obligations qui résultent des avances en comptes courants et/ou les prêts d'associés consentis à l'Emprunteur (sauf si lesdites avances en comptes courants et/ou lesdits prêts d'associés sont capitalisés dans le cadre d'une augmentation de capital au niveau de l'Emprunteur par compensation).

Dans ces conditions, il est demandé aux membres du bureau syndical de se prononcer (i) sur l'adhésion d'ENERGIE Eure-et-Loir au Contrat de Subordination et la reprise par ENERGIE Eure-et-Loir de l'Engagement d'Apports en Fonds Propres Additionnel supporté par ENER CENTRE VAL DE LOIRE jusqu'à l'adhésion d'ENERGIE Eure-et-Loir conformément notamment aux stipulations de l'article 6.1.6 du Contrat de Subordination et (ii) à l'issue des 14 ans, d'une reprise par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE du solde des avances en comptes courants et/ou des prêts d'associés consentis par ENERGIE Eure-et-Loir à l'Emprunteur. Cette reprise prendrait la forme d'une cession de créance conformément aux dispositions des articles 1321 et suivants du Code civil. Le principe d'une telle reprise est détaillé à l'article 6.1.4 du Contrat de Subordination.

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau syndical que ces derniers se sont réunis afin de délibérer sur les points suivants figurant à l'ordre du jour :

- Approbation et autorisation de l'adhésion d'ENERGIE Eure-et-Loir au Contrat de Subordination et approbation des termes du Contrat de Subordination ; et
- Approbation de la cession des droits et obligations résultant des avances en compte courant et/ou des prêts d'associés consentis à la SAS Solaire de l'Aunay par ENERGIE Eure-et-Loir à EneR Centre-Val de Loire à l'issue du quatorzième anniversaire desdites avances ou prêts d'associés.



Aussi après avoir délibéré, le bureau syndical :

- I. APPROBATION DES TERMES DU CONTRAT DE SUBORDINATION ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'ACTE D'ADHESION AU CONTRAT DE SUBORDINATION ET LA REPRISE DES ENGAGEMENTS D'APPORTS EN FONDS PROPRES ADDITIONNELS

Le bureau syndical, après en avoir reçu lecture et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes du Contrat de Subordination, autorise la signature de l'acte d'adhésion au Contrat de Subordination qui emporte la reprise par le Syndicat de l'Engagement d'Apports en Fonds Propres Additionnel supporté par ENER CENTRE VAL DE LOIRE jusqu'à l'adhésion du Syndicat au Contrat de Subordination et accepte la reprise desdits engagements et approuve la reprise desdits engagements conformément aux termes du Contrat de Subordination.

- II. APPROBATION DE LA CESSION DES DROITS ET OBLIGATIONS RESULTANT DES AVANCES EN COMPTE COURANT ET/ OU DES PRETS D'ASSOCIES CONSENTIS A LA SAS SOLAIRE DE L'AUNAY PAR ENERGIE EURE-ET-LOIR A ENER CENTRE-VAL DE LOIRE A L'ISSUE DU QUATORZIEME ANNIVERSAIRE DESDITES AVANCES OU PRETS D'ASSOCIES.

Le bureau syndical, après avoir pris connaissance des termes du Contrat de Subordination et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la cession des droits et obligations résultant des avances en comptes courants et/ ou des prêts d'associés consentis à la SAS Solaire de l'Aunay par ENERGIE Eure-et-Loir à Ener Centre-Val de Loire à l'issue du quatorzième anniversaire desdites avances ou prêts d'associés et autorise par avance la signature du contrat de cession qui en résultera sauf en cas de capitalisation de ces prêts ou avances au capital de la SAS Solaire de l'Aunay.

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 22/01/2024  
et de Publication le 22/01/2024

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Le Président

Xavier NICOLAS

Pour le Président,  
le Directeur du Syndicat.



Lionel CHAUVET

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_08-DE



Décision  
n° B2024-08

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 9 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : SOLAIRE DE L'AUNAY : EVOLUTION DES BESOINS EN FONDS PROPRES**

Monsieur le Président rappelle que la SAS SOLAIRE DE L'AUNAY, détenue à 70% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et 30% par ENERGIE Eure-et-Loir a été créée pour porter le projet de centrale photovoltaïque au sol de NOGENT-LE-ROTROU, d'une puissance de 5 MWc.

Dans le cadre de la construction de l'extension de la centrale photovoltaïque au sol de Nogent-le-Rotrou (appelée « Tranche 2 »), il revient aux membres du bureau de valider l'augmentation de l'apport d'ENERGIE Eure-et-Loir afin de financer l'extension.

Aussi, Monsieur le Président rappelle que le 12 octobre 2022, le conseil d'administration d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a validé une augmentation de la puissance de la centrale au sol sur la base d'une extension (tranche 2 ou T2) sur le foncier disponible :

- Puissance 1,6 MWc
- Augmentation du CAPEX : 1.300 K€
- Apport en CCA : 165 K€

Compte tenu de la progression des panneaux photovoltaïques, la puissance de la T2 est réévaluée à :

**Résumé des caractéristiques et des besoins financiers**

Puissance de la centrale	2,464 MWc
Production annuelle	2 760 MWh
Hypothèse prix de l'électricité AO CRE	80 €/MWh
Date closing bancaire	T3 2024
CAPEX	1 850 000 €
Gearing	60/40 (à négocié 76/24) – (3)
Fonds propres prévisionnels	525 K€ (à négocié 450 K€) – (3)
TRI Investisseur 30 ans	7,81 %

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_08-DE



Calendrier synthétique :

- Décembre 23 – Février 24 : instruction PCm
- Mars 24 : demande de raccordement ENEDIS
- Mai 24 : Signature de la PTF
- Mai 24 – Août 24 : instruction AO CRE (1)
- Septembre 24 – Novembre 24 : Consultation des entreprises (2) et closing bancaire (3)
- Janvier 25 : Lancement du chantier
- Juin 25 : Réception du chantier

*(1) En parallèle, une négociation est en cours avec les équipes de SOREGIES pour étudier la possibilité de recourir à un CPPA. Le CODIR de la SAS validera la meilleure proposition en se basant sur le prix proposé et le niveau de risque associé.*

*(2) Lors de la signature du contrat de construction avec l'opérateur GENSUN pour la tranche 1, une clause avait été prévue pour anticiper la construction de la tranche 2 selon les mêmes engagements contractuels.*

*Et le financement de la Tranche 2 est prévue au Term Sheet signé avec la BPVF pour un CAPEX de 1.300 K€, une renégociation doit être faite avec la banque sur le nouveau CAPEX.*

Après avoir pris connaissance du montant d'investissement, le bureau syndical valide les apports en comptes courants d'associés pour ENERGIE Eure-et-Loir à la SAS Solaire de l'Aunay en vue de la construction de l'extension, pour un montant maximum de 160 000 €.

Certifié exécutoire par le Président

compte tenu de la réception  
en Préfecture le 01/02/2024  
et de Publication le 01/02/2024

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Le Président



Xavier NICOLAS

Pour le Président,  
le Directeur du Syndicat,



Lionel CHAUVET

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr



Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_09-DE



Décision  
n° B2024-09

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 9 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : VALIDATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAEM ENER CENTRE-VAL DE LOIRE DANS LA SAS OMBRIERE DE NEUVY**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec la société SATAS, sur la commune de NEUVY (41). Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de développer un projet photovoltaïque sur les surfaces de parking déjà existante de la société. Le projet photovoltaïque en ombrière fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme depuis le mois de juin 2023 et il est lauréat de l'Appel d'Offres de la CRE depuis le mois d'août 2023.

Les caractéristiques techniques de la centrale sont les suivantes :

- Puissance : 12,86 MWc
- Production estimée la première année : 13 310 MWh
- Equivalent consommation habitant : 6 230 habitants
- Mode de valorisation de l'énergie : injection totale / AO CRE
- Economie CO2 : 530 t/an
- CAPEX total : 14 400 000 € soit 1,12 €/Wc
- TRI actionnaire : 7,1% sur 30 ans
- Apports fonds propres totaux : 2 630 k€

Pour porter ce projet, une société sera créée en SASU dans un premier temps. Il est ensuite prévu d'ouvrir le capital au tiers à hauteur de 49%. EneR CENTRE-VAL DE LOIRE étant le seul actionnaire, les Statuts sont rédigés à l'identique de ceux formalisés pour les SASU ENER37 et SASU SOLEIL DE L'AUNAY (ex ENER28) déjà présentés en bureau et comité syndical.

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_09-DE



Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- **Nom de la société** : Ombrière de Neuvy (nom provisoire),
- **Capital social de la société** : 1 000 €,
- **Actionnaires à la création** : EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 100% des parts sociales,
- **Direction de la société** : dirigée par un Président (EneR CENTRE-VAL DE LOIRE sera le premier président) et administrée par un comité stratégique comportant un représentant de chaque actionnaire,
- **Objet social principal** : l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire,
- **Autres documents sociaux à la création de la SAS** : Convention de développement, convention de comptes courants d'associés.

Monsieur le Président souligne qu'au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet Ombrière de Neuvy et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, il demande au bureau syndical d'approuver la création de la société de projets Ombrière de Neuvy, de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE à hauteur de 100% du capital social de la société Ombrière de Neuvy, représentant une prise de participation de 1 000 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS Ombrière de Neuvy.

Monsieur le Président demande au bureau syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Vu l'article L.1524-5 du Code général de collectivités territoriales,

Vu les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,

Après avoir délibéré, le bureau syndical :

- **Approuve** la création de la société de projets SAS Ombrières de Neuvy,
- **Approuve** la participation à hauteur de 100% du capital représentant un montant de 1 000 €,
- **Donne** pouvoir au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE dans la SAS Ombrières de Neuvy.

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 01/02/2024  
et de Publication le 01/02/2024

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Pour le Président,  
le Directeur du Syndicat.

Lionel CHAUVET

65, rue du Maréchal Léclerc

28110 Lucé

Tél : 02 37 84 07 85

Fax : 02 37 84 07 86

contact@energie28.fr

ENERGIE  
Eure-et-Loir

Le Président



Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_10-DE



Décision  
n° B2024-10

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 9 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

Était / Étaient excusé(s) : M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : VALIDATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE DANS LA SAS SOLEIL DE VINEUIL**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE a entamé des discussions avec l'Agglomération de Blois et le collectif citoyen Blais'Watt afin de porter un projet de centrale photovoltaïque sur une ancienne friche sur la commune de Vineuil. Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de constituer une société visant au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation d'ouvrages de production photovoltaïque sur le périmètre de l'Agglomération de Blois. Le projet devrait développer une puissance de 3,5 MWc, pour un investissement estimé à environ 3 M€.

Pour porter ce projet, une société sera créée sous la forme d'une SASU pour débiter. Celle-ci sera détenue à 100% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, avant d'être ouverte aux partenaires potentiels identifiés : Agglomération de Blois, SIDELC, Blais'Watt, Energie Partagée.

Les principales caractéristiques de la SASU sont les suivantes :

- **Nom de la société** : Soleil de Vineuil
- **Capital social de la société** : 1 000 €
- **Actionnaires à la création** : EneR CENTRE-VAL-DE -LOIRE : 100% des parts sociales
- **Direction de la société** : dirigée par un Président (EneR CENTRE-VAL DE LOIRE sera la 1<sup>ère</sup> présidente désignée aux Statuts) et administrée par un comité de direction comportant un représentant de chaque actionnaire



- **Objet social principal** : l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production photovoltaïque
- **Autres documents sociaux à la création de la SAS** : Convention de comptes courants d'associés, convention de partenariat

Au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet Soleil de Vineuil et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, Monsieur le Président propose au bureau syndical d'approuver la création de la société de projets Soleil de Vineuil, de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE à hauteur de 100% du capital social de la société Soleil de Vineuil, représentant une prise de participation de 1 000 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS Soleil de Vineuil.

Monsieur le Président demande au bureau syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Vu l'article L.1524-5 du Code général de collectivités territoriales,

Vu les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE,


Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **Approuve** la création de la société de projets SAS Soleil de Vineuil,
- **Approuve** la participation à hauteur de 100% du capital représentant un montant de 1 000 €,
- **Donne pouvoir** au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Soleil de Vineuil.

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 01/02/2024  
et de Publication le 01/02/2024

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

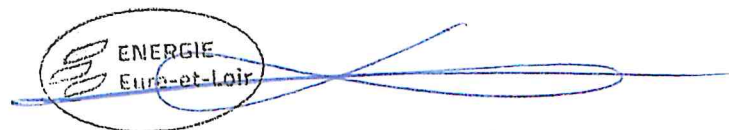
Pour le Président,  
le Directeur du Syndicat.



ENERGIE  
Eure-et-Loir

Lionel CHAUVET

Le Président



ENERGIE  
Eure-et-Loir

Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_11-DE



Décision  
n° B2024-11

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 9 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : VALIDATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE DANS LA SAS MONTLUÇON COMMUNAUTE ENERGIES**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE a entamé des discussions avec l'Agglomération de Montluçon. Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de constituer une société commune visant au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation d'ouvrages de production EnR sur le territoire de Montluçon Communauté. La société dispose déjà d'un portefeuille de 5 toitures/ombrières dans le cadre du mécanisme d'obligation d'achat, et 3 projets de centrales photovoltaïques au sol.

Pour porter ce projet, une société sera créée sous la forme d'une SAS. Celle-ci sera détenue à 51% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et 49% par Montluçon Communauté. Montluçon Communauté exercera un contrôle étroit sur la société.

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- **Nom de la société :** Montluçon Communauté Energies
- **Capital social de la société :** 50 000 €
- **Actionnaires à la création :**
  - o EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 51% des parts sociales
  - o Montluçon Communauté : 49% des parts sociales
- **Direction de la société :** dirigée par un Président (EneR CENTRE-VAL DE LOIRE sera le premier président) et administrée par un comité stratégique comportant un représentant de chaque actionnaire

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr



- **Objet social principal** : l'étude, le développement; le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production d'énergies renouvelables
- **Autres documents sociaux à la création de la SAS** : Convention de développement, convention de comptes courants d'associé, convention de partenariat.

Monsieur le Président souligne qu'au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet Montluçon Communauté Energies et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, il demande au bureau syndical d'approuver la création de la société de projets Montluçon Communauté Energies, de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE à hauteur de 51% du capital social de la société Montluçon Communauté Energies, représentant une prise de participation de 25 500 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS Montluçon Communauté Energies.

Monsieur le Président demande au bureau syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Vu l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE,

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- **Approuve** la création de la société de projets SAS Montluçon Communauté Energies,
- **Approuve** la participation à hauteur de 51% du capital représentant un montant de 25 500 €,
- **Donne** pouvoir au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE dans la SAS Montluçon Communauté Energies.

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le .....  
et de Publication le .....

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Le Président



Xavier NICOLAS

Pour le Président,  
le Directeur du Syndicat.



Lionel CHAUVET

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_12-DE



Décision  
n° B2024-12

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 9 janvier 2024

**Nombre de membres :**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

**Suffrages exprimés :** 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoît PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIIS, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : VALIDATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE DANS LA SAS SOLEIL DU LOIRET**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec le département du Loiret afin d'accélérer le développement des ombrières et toitures photovoltaïques sur le département du Loiret. Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de constituer une société visant au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation d'ouvrages de production photovoltaïque sur le département du Loiret, sur le même modèle que VAL DE LOIRE SOLAIRE, en partenariat avec la société SEE YOU SUN. Le portefeuille de la société à créer reste à constituer mais les partenaires se fixent un objectif de déployer 3 Mwc de projets par an.

Pour porter ce projet, une société sera créée sous la forme d'une SAS. Celle-ci sera détenue à 33% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, 34% par la SEM Loiret Energie et à 33% par la société SEE YOU SUN.

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- **Nom de la société :** Soleil du Loiret
- **Capital social de la société :** 5 000 €
- **Actionnaires à la création :**
  - o EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 33% des parts sociales
  - o Loiret Energie : 34% des parts sociales
  - o SEE YOU SUN : 33% des parts sociales

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_12-DE



- **Direction de la société** : dirigée par un Président (SEE YOU SUN sera le premier président) et administrée par un comité stratégique comportant un représentant de chaque actionnaire
- **Objet social principal** : l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production photovoltaïque en obligation d'achat
- **Autres documents sociaux à la création de la SAS** : Convention de comptes courants d'associés, convention d'apport d'affaires, contrat de développement et de construction, contrat de gestion d'exploitation et de maintenance, contrat de gestion administratif.

Monsieur le Président souligne qu'au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet Soleil du Loiret et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, il demande au bureau syndical d'approuver la création de la société de projets Soleil du Loiret, de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 33% du capital social de la société Soleil du Loiret, représentant une prise de participation de 1 650 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS Soleil du Loiret.

Monsieur le Président demande au bureau syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Vu l'article L.1524-5 du Code général de collectivités territoriales,

Vu les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,

Après en avoir délibéré, le bureau syndical à l'unanimité :

- Approuve la création de la société de projets SAS Soleil du Loiret,
- Approuve la participation à hauteur de 33% du capital représentant un montant de 1 650 €,
- Donne pouvoir au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Soleil du Loiret.

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 01/02/2024  
et de Publication le 01/02/2024

Le Président du Syndicat,  
Xavier NICOLAS

Pour le Président,  
le Directeur du Syndicat.



Lionel CHAUVET

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

ENERGIE  
Eure-et-Loir

Le Président



Xavier NICOLAS



Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 026-200080869-20240117-B2024\_13-DE



Décision  
n° B2024-13

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mercredi 17 janvier 2024 à 14h00 s'est réuni au siège du syndicat situé 65 rue du Maréchal Leclerc à LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir, sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** 9 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

- vote(s) pour : 14
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET.

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Laurent LHUILLERY, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**OBJET : VALIDATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAEML ENERCVL DANS LA SAS IEL ENR 119**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec la Communauté de Communes autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables sur son territoire. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a demandé à la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE de l'accompagner dans ses échanges avec la société IEL pour la mise en place de trois éoliennes sur la commune de Sublaines.

Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de constituer une société visant au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation dudit parc éolien. Ce partenariat prendrait la forme d'un contrôle étroit par la collectivité, propriétaire du foncier.

Pour porter ce projet, la société de projet utilisée sera la SAS IEL ENR 119, véhicule juridique déjà créé par la société IEL. Actuellement IEL est l'unique actionnaire. Une fois la cession d'action réalisée, la société de projet sera détenue à 20% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, 20% par la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher et à 60% par la société IEL.

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- **Nom de la société :** IEL ENR 119 (Nom provisoire)
- **Capital social de la société :** 1 000 €
- **Actionnaires à la création :**
  - o EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 20% des parts sociales
  - o Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher : 20% des parts sociales
  - o IEL : 60% des parts sociales

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 028-200080869-20240117-B2024\_13-DE



- **Direction de la société** : dirigée par un Président (IEL sera le premier président) et administrée par un comité stratégique comportant un représentant pour EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, un représentant pour la communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher et 2 représentants pour IEL.
- **Objet social principal** : l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production d'énergies renouvelables
- **Autres documents sociaux à la création de la SAS** : Convention de comptes courants d'associés, contrat de développement et de construction, contrat de gestion d'exploitation et de maintenance, contrat de gestion administratif.

Monsieur le Président souligne qu'au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet IEL ENR 119 et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, il demande au bureau syndical de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 20% du capital social de la société IEL ENR 119, représentant une prise de participation de 200 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS IEL ENR 119.

Monsieur le Président demande au bureau syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Vu l'article L.1524-5 du Code général de collectivités territoriales,

Vu les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,

**Après en avoir délibéré, le bureau syndical :**

- **Approuve** la participation à hauteur de 20% du capital de la SAS IEL ENR 119, représentant un montant de 200 €,
- **Donne pouvoir** au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS IEL ENR 119.

Approuvé exécutoire par le Président

compte tenu de la réception

en Préfecture le 01/02/2024

de Publication le 01/02/2024

Président du Syndicat,

Xavier NICOLAS

Pour le Président,

le Directeur du Syndicat.

Le Président



Xavier NICOLAS



Lionel CHAUVET

ENERGIE  
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc  
28110 Lucé  
Tél : 02 37 84 07 85  
Fax : 02 37 84 07 86  
contact@energie28.fr

www.energie28.fr